

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019- COMPTE-RENDU

Le lundi 16 décembre 2019, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Centre Innovance de Villieu.
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> <i>Patrick MEANT, Représentant de Balan</i> <i>Francis SIGOIRE, Maire de Bèlignoux</i> <i>François DROGUE, Maire de La Boisse</i> <i>Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles</i> <i>Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux</i> <i>Romain DAUBIÉ, Maire de Montluel</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> <i>Joël AUBERON, Représentant de Beynost</i> <i>Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel</i> <i>André GADIOLET, Maire de Neyron</i> <i>Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> <i>Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux</i> <i>Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain</i> <i>Béatrice DE VECCHI, Maire de St Alban</i> <i>Jean-Michel BOULME, Représentant de Serrières-sur-Ain</i></p>	<p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> <i>Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey</i> <i>Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey</i> <i>Gisèle LEVRAT, Maire d'Ambronay</i> <i>Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant</i> <i>Daniel MARTIN, Maire de Blyes</i> <i>Jacky LAMBERT, Maire de Briord</i> <i>Denis SOUCHON, Représentant de Charnoz-sur-Ain</i> <i>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard</i> <i>René DULOT, Maire de Chazey-sur-Ain</i> <i>Andrée BOZON, Représentante de Faramans</i> <i>Marius BROCARD, Maire de Joyeux</i> <i>Raymond DESSEIGNE, Représentant de Lagnieu</i> <i>Jean-Jacques LANDRIEUX, Représentant de Lhuis</i> <i>Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz</i> <i>Franck PLANET, Représentant de Loyettes</i> <i>Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu</i> <i>Paul VERNAY, Maire de Pérourges</i> <i>Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord</i> <i>Pascal COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey</i> <i>Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi</i> <i>Jean-Pierre HERMAN, Maire de St-Jean-de-Niost</i> <i>Jérôme LEMAIRE, Représentant de Sainte-Julie</i> <i>Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans</i> <i>Josiane CANARD, Représentante de Saint-Rambert-en-Bugey</i> <i>Liliane BLANC FALCON, Représentante de Tenay</i> <i>Françoise VEYSSET, Maire de Vaux-en-Bugey</i> <i>Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</i></p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : Mesdames BARILLOT – RIGHETTI – BOTTEX - LAROCHE - Messieurs de BOISSIEU – DOCHE – LIMOUSIN - ALBERT – SALVADORI – BOEGLIN -RAVET – CASTELLANI – BALUFIN - ROLLAND 3CM : Monsieur GUILLET CCMP : Monsieur GOY CCRAPC : Mesdames GOY-CHAVENT et RUDE - Monsieur GUICHARD</p>
--	--

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATION N°1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La Présidente, Madame SELIGNAN indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget 2019. Pour mémoire, en septembre 2019, une décision modificative a été prise pour réabonder le compte 6811-042 d'un montant de 2 416,30 €.

Il s'agit maintenant de voter l'augmentation de crédits pour la section d'investissement qui se répartira comme suit :

- Compte 2184 en dépenses : hausse de crédits pour 2 416,30 €, soit un montant total de dépenses de 72 250 €,
- Compte 2802 en recettes : hausse de crédits pour 2 416,30 €, soit un montant total de recettes de 35 576,30 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité par l'assemblée.

DELIBERATION N°2 – REGIME INDEMNITAIRE (PSR) COMPLEMENT

La titularisation du chef de projet a engendré un changement de cadre d'emploi, passant « d'ingénieur principal » à « ingénieur », ce qui a eu des incidences sur sa rémunération. En conséquence, la délibération en date du 23 octobre 2017 a prévu d'instituer l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) pour maintenir sa rémunération précédente.

Or, pour compléter cette rémunération au niveau de sa rémunération en tant qu'ingénieur principal, il est nécessaire de prévoir un complément en instaurant la Prime de Service et de Rendement (PSR) ; étant entendu que sa rémunération sera la même qu'en 2019.

Il est précisé que dès que le RIFSEEP sera applicable à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, l'agent le percevra de manière identique à l'Indemnité Spécifique de Service et à l'indemnité de Prime de Service et de Rendement.

Cette délibération est votée à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°3 – DOB 2020 ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La présidente commence par présenter le rapport d'orientation budgétaire 2020 (figurant en annexe à ce compte-rendu) reprenant le tableau de l'évolution des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des années 2013 à 2018 ; et termine par les orientations budgétaires prévues par le syndicat mixte BUCOPA pour l'année 2020.

Elle explique que le programme de travail du syndicat mixte BUCOPA s'adaptera au renouvellement des instances du syndicat mixte à la suite des élections municipales de mars 2020.

Il s'agira en effet de poursuivre les actions engagées pour poursuivre la mise en œuvre du SCoT tout en prévoyant des actions spécifiques à destination des nouveaux élus.

A ce titre, les perspectives financières concernent les actions suivantes :

- **Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.**
- **Finalisation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT**
- **Séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.**

Le DOB 2020 est validé à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°4 – RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES

Madame la Présidente présente le rapport sur l'égalité femmes/hommes, rapport rendu obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2016.

La répartition reste la même, à savoir un homme en filière technique et une femme en filière administrative qui ont suivi respectivement :

- pour le premier, en septembre 2019, une journée de formation « Loi ELAN et ses implications pour les SCoT » ;
- et pour le second, en 2019 : Journée d'information sur la « réglementation CNRACL – notions de base » ; * Formation sur « l'actualisation des connaissances territoriales » et * Formation sur « la Loi de transformation de la fonction publique ».

Ce rapport est validé à l'unanimité par l'assemblée.

DELIBERATION N°5 – MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE AUPRES DE L'OT PBPA pour 2020

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2019 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Péruges Bugey Plaine de l'Ain.

Une convention de mise à disposition sera signée entre le Syndicat Mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Péruges Bugey Plaine de l'Ain, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Madame la Présidente souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Péruges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

Cette délibération est validée à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION N°6 – MANDAT AU PRESIDENT DU CDG01 POUR LA CONSULTATION ET LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

La présidente propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure avec négociation, qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

A l'unanimité, les membres du comité syndical valide la délibération.

DELIBERATION N°7 – PARTICIPATION FINANCIERE AUX CONTRATS SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS

Mme Jacqueline SELIGNAN, présidente, rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités territoriales et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

La présidente propose à l'assemblée de participer au financement de la complémentaire santé des agents du syndicat mixte, à hauteur d'un montant maximum de 30,00 € de participation du syndicat mixte par agent et par mois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

A l'unanimité, les membres du comité syndical accepte la délibération.

La séance est levée à 20h00.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.



Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
1) La présentation de la structure	3
2) Evolution financière au cours des six dernières années	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires à venir / DOB	7-8

1) Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

Il regroupe quatre communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la Côtière à Montluel et la communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 139 694 habitants (dernier recensement). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

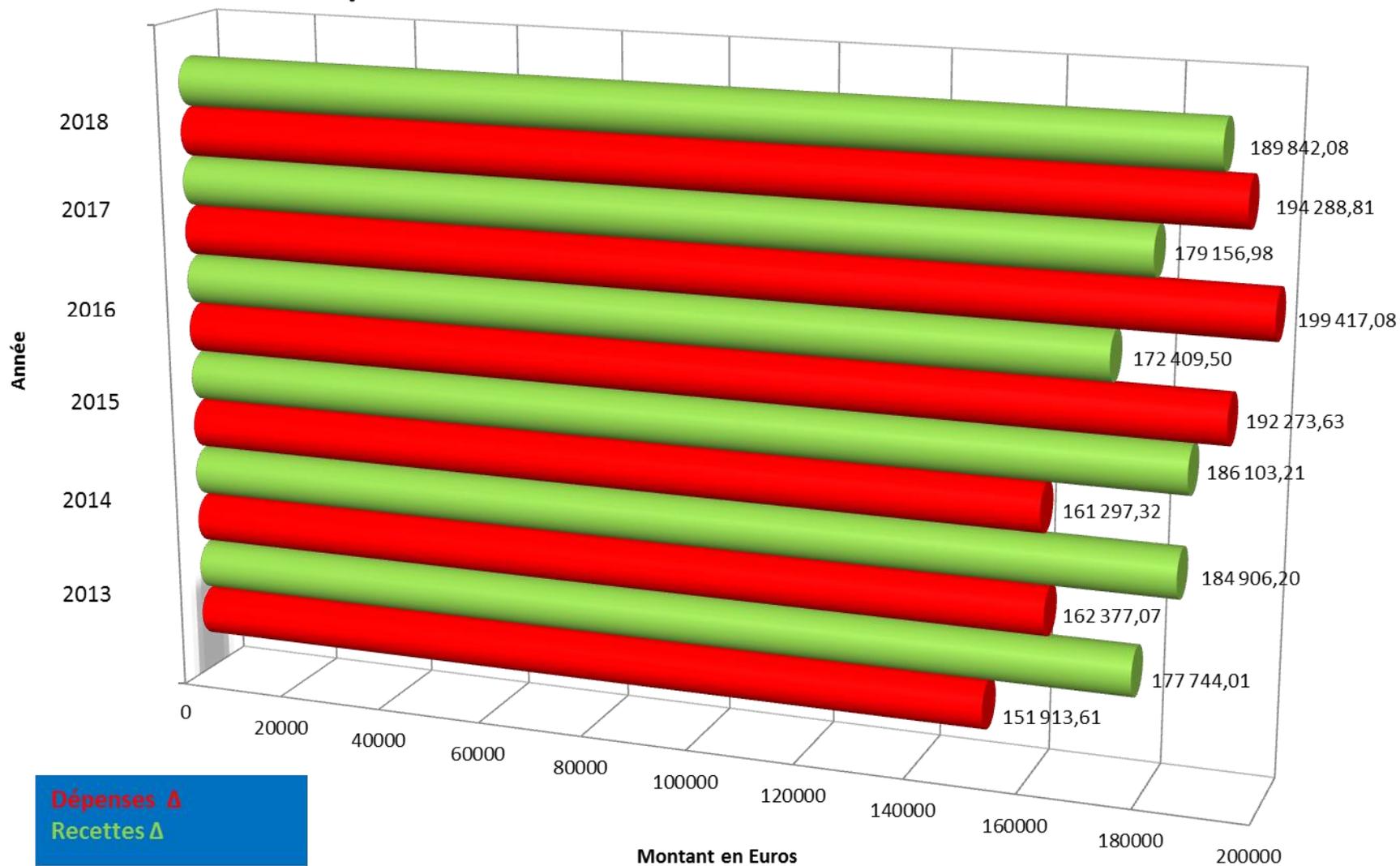
Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil départemental de l'Ain, etc.

Globalement le budget de la structure est stable. On constate cependant un déficit structurel de fonctionnement compensé actuellement par le report de clôture excédentaire.

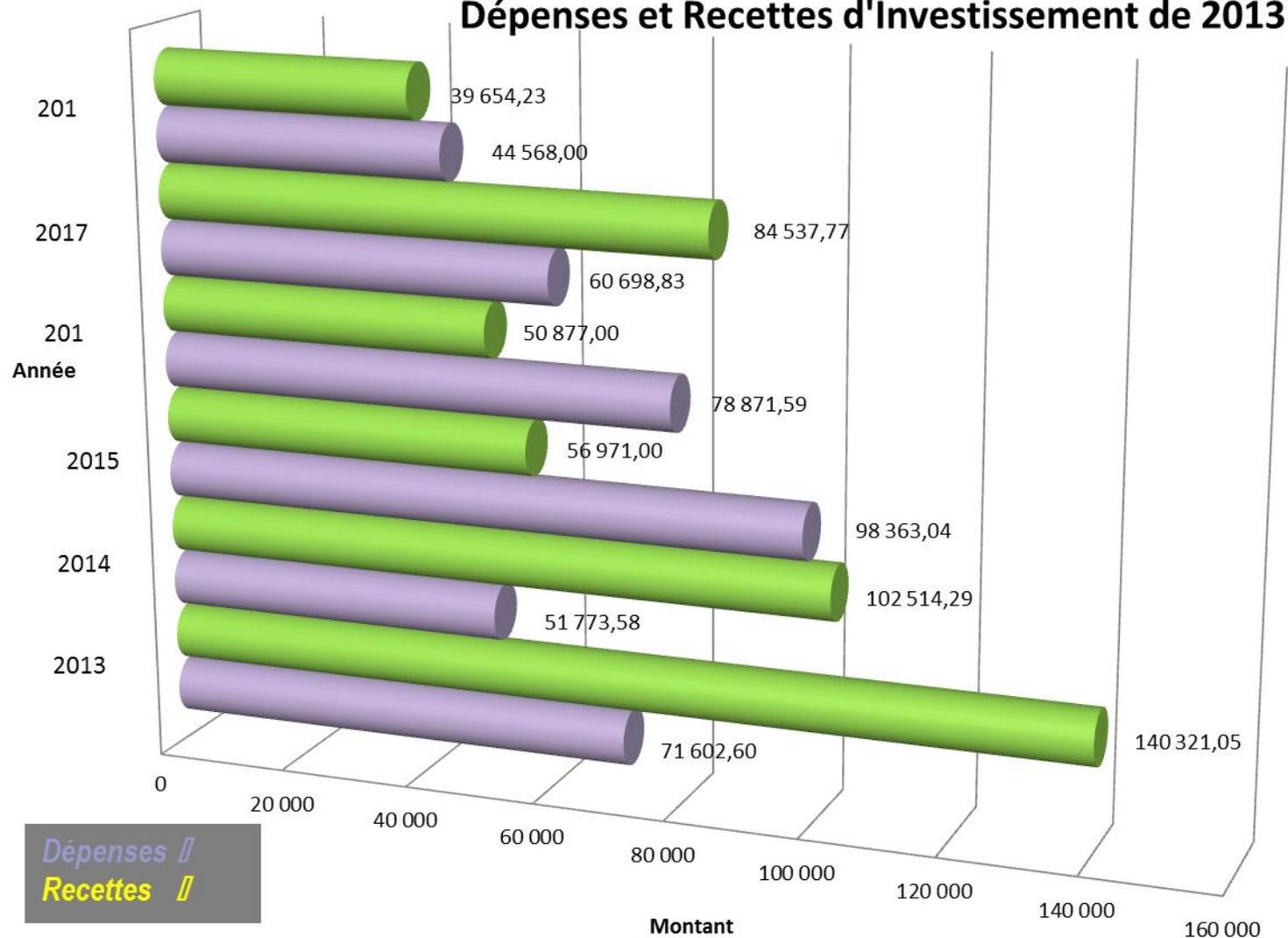
2) Evolutions financières au cours des six dernières années

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2013	151 913,61	177 744,01	+ 25 830,40	71 602,60	140 321,05	+ 68 718,45
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04
CA 2016	192 273,63	172 409,50	- 19 864,13	78 871,59	50 877,00	- 27 994,59
CA 2017	199 417,08	179 156,98	- 20 260,10	60 698,83	84 537,77	+ 23 838,94
CA 2018	194 288,81	189 842,08	- 4 446,73	44 568,00	39 654,23	- 4 913,77

Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2013 à 2018



Dépenses et Recettes d'Investissement de 2013 à 2018



3) Perspectives financières et budgétaires à venir

Le programme de travail du syndicat mixte BUCOPA s'adaptera au renouvellement des instances du syndicat mixte à la suite des élections municipales de mars 2020.

Il s'agira en effet de poursuivre les actions engagées pour poursuivre la mise en œuvre du SCoT tout en prévoyant des actions spécifiques à destination des nouveaux élus.

A ce titre, les perspectives financières concerneront les actions suivantes :

- **Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.**

Le syndicat mixte BUCOPA poursuivra son partenariat avec le CAUE en 2020 avec l'élaboration d'un programme de travail dans le prolongement de celui entamé en 2019 et s'attachera à tenir compte de l'installation des nouveaux élus.

I. SENSIBILISATION DES NOUVEAUX ELUS

Mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens sur les thèmes fédérateurs tels que le traitement qualitatif des ZAE, l'intégration au tissu urbain existant de nouveaux programmes d'habitation, optimisation foncière et gestion de la densité...

II. PRÉSENTATION AUX INTERCOMMUNALITÉS

Présentation de la charte et des cahiers de recommandations dans chacune des 4 intercommunalités membres du BUCOPA et définition des modalités d'une prestation d'accompagnement des différents services ADS.

Coût global maximal de la convention 9 000 € TTC, en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention prochainement signée.

- **Finalisation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT**

Cette mission sera finalisée au premier trimestre 2020, le syndicat mixte BUCOPA sera alors doté d'outils de suivi et d'analyse de l'évolution du territoire et les effets réels ou supposés de la mise en œuvre du SCoT. Cette dernière partie de mission aura un coût de 5 000 € HT.

- **Séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT** et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.

	Fonctionnement	DOB 2020	Comparatif BP 2019
	<i>Recettes</i>		
74	Dotations et participations : Contributions des 4 intercommunalités	143 507	143 507
	Reversement OT mise à disposition 0.45 ETP	16 000	15 200
77	Amortissement des subventions perçues	26 951	26 951
002	Résultat antérieur reporté	64 237	64 237
	<i>Dépenses</i>		
011	Charges générales	40 000	68 015
012	Charges du personnel	112 000	113 060
65	Autres charges de gestion courante	20 000	20 650
68	Dotations aux amortissements	35 600	33 160
	Investissement		
	<i>Recettes</i>		
28	Amortissements	35 600	33 160
10	FCTVA	2 889	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	70 923	70 923
	<i>Dépenses</i>		
13	Subventions	26 951	26 951
20	Immobilisations incorporelles	25 000	57 250
21	Immobilisations corporelles	3 000	15 000